

VILLE DE LA VERRIÈRE

Création du Conseil Municipal des Jeunes



La Ville mise sur sa jeunesse et met en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour encourager nos enfants à participer à la vie locale et devenir des citoyens responsables grâce la réalisation de projets concrets et d'utilité publique.

Le CMJ vise à :

- Donner la parole aux enfants et les amener vers la citoyenneté,
- Élaborer des projets collectifs et à les mettre en œuvre en étant à l'écoute de leurs pairs et en respectant les points de vue différents,
- Comprendre le fonctionnement des instances politiques locales,
- Sensibiliser les jeunes à l'importance du dialogue au sein des différents quartiers de la Ville.

Constitué de Verriérois en CM1 / CM2 scolarisés à La Verrière et élus pour un mandat de 2 ans, le CMJ comptera 12 enfants titulaires et 12 suppléants soit 8

élèves par école. Une fois élu, le CMJ élira à son tour le Maire pour un an (soit 2 maires par mandat du CMJ). Les élections se feront dans les écoles. Les candidatures sont libres, sans obligation d'être délégué de classe pour y participer.

Le calendrier des élections du CMJ est le suivant :

- Passage dans les classes pour expliquer le projet,
- Ouverture des candidatures mi-mars,
- Campagne électorale dans les écoles,
- Elections le 27 mars à l'école du Parc et du Bois de l'Etang, le 30 mars à l'école de l'ERPD,
- Edition et affichage des résultats fin mars.

Le CMJ se réunira de préférence certains soirs et samedis matin dans la salle du Conseil de la Mairie ou à la MEP, en phase avec le Conseil municipal traditionnel. Il y aura 5 conseils par an, soit une rencontre avant chaque période de vacances scolaires associée à des ateliers et des réunions de préparation. Les enfants seront accompagnés par des animateurs spécialisés.

En tant qu'élus, le Conseil Municipal Jeune et le Maire jeune devront participer à plusieurs événements importants pour la Ville :

- La fête de la Ville,
- Les vœux du Maire,
- 4 commémorations par an,
- Le 14 juillet,
- Visite d'un ou plusieurs sites institutionnels (assemblée, hôtel du département...),
- Invitations aux Conseils municipaux.

Les jeunes élus pourront créer leur logo dans le but de créer des tee-shirts CMJ LA VERRIERE !

Nous comptons sur votre participation citoyenne active !

Le règlement intérieur, rempli par la Ville et les enfants, le règlement des élections et la Charte du CMJ seront publiés dès leurs votes au prochain Conseil municipal du 22 mars prochain et seront disponibles dans la partie Document.

Liens utiles

[L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes \(ANACEJ\)](#)

Contact

Service animation de la Mairie

01 30 13 76 24